

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2018

Présents : Bernard GOUZIN, Robert POUJOL, Jean-Louis RANDON, Chantal MACIAS-ADICEOM, Rachel ALLEXANT, Marie MURCIA, Elizabeth PONS, Amandine GOBERT JULIEN, Philippe BILLET, Sophie CAMPS

Absents excusés : Brice BAUTOU

1. Autorisation de régler des factures d'investissement avant le vote du budget 2018

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise le Maire à mandater des factures d'investissement avant le vote du budget primitif 2018 qui interviendra dans la première quinzaine du mois d'avril.

2. Avenant à la convention de médecine préventive avec le CDG 34

Dans le cadre de l'opération de refonte de l'activité de médecine préventive, le Centre De Gestion a créé neuf centres médicaux en santé du travail sur l'ensemble du département et approuvé la mise en place d'une tarification mixte qui se compose d'une part d'une cotisation de participation aux frais de fonctionnement du pôle égale à 0.21% de la masse salariale, d'autre part, d'un tarif de 55 € par visite périodique.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve les termes de cette modification de la convention signée avec le Centre De Gestion 34.

3. Défense extérieure contre l'incendie (DECI)

Par arrêté du 9 octobre 2017, le Préfet de l'Hérault, le Président du Conseil Départemental et le Président du SDIS ont approuvé le règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie.

Ce règlement créé la police administrative spéciale de la DECI placée sous l'autorité du Maire qui doit, après identification des risques de la commune, s'assurer de l'existence, de la suffisance et de la disponibilité de ressources en eau pour la lutte contre l'incendie au regard des risques à défendre.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'arrêté communal de DECI qui présente l'inventaire des poteaux incendie de la commune, la nature des risques à prendre en compte ainsi que les modalités de réalisation des contrôles techniques qui seront confiés au service des eaux de la Communauté de Communes de la Vallée d'Hérault.

4. Modification du règlement intérieur de la salle du Foyer Communal

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de modification du règlement intérieur de la salle du Foyer Communal. Il convient en effet de fixer le coût des frais d'entretien et de nettoyage de la salle lorsque les utilisateurs ne sont pas en mesure d'assurer par eux même ce service.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal fixe ce coût à 50 €.

5. Local associatif

Il est rappelé que le local associatif a été créé pour les associations déclarées en mairie.

Il appartient aux responsables des associations qui désirent utiliser ce local d'en informer la Mairie, ce qui permettra aux membres de la commission municipale d'établir un planning et un calendrier d'utilisation de ce local. Les modalités pratiques d'utilisation de la salle (clés, entretien, nettoyage) seront précisées prochainement.

6. Projet du budget 2018

Monsieur le maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il n'est pas envisagé, après une première réflexion sur le projet de budget 2018, de modifier les taux d'imposition en vigueur ainsi que les subventions aux associations.

Le budget primitif 2018 sera soumis au vote du Conseil dans la première quinzaine du mois d'avril.

7. Questions diverses

- **Résidence logements locatifs**

Le permis de construire a été délivré le 16 février 2018. Les travaux de construction devraient être engagés prochainement. Le Conseil municipal s'accorde pour dénommer l'ensemble : Résidence la Séranne.

- **Jeux adolescents**

A la suite d'échanges qui ont eu lieu avec les adolescents du village, il a été décidé d'aménager des jeux « parcours santé – motricité – musculation » qui seront installés dans le jardin jouxtant le château d'eau.

- **Sonnerie de l'horloge**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'avis favorable donné par la Paroisse Saint Benoît Val d'Hérault pour neutraliser les sonneries de l'horloge entre 22h et 8h.

Un arrêté municipal sera publié début avril.

- **Point sur les travaux**

Déviation : les travaux sont engagés depuis le 13 février. Ils devraient être terminés en décembre 2018.

Mairie : Les études préalables à la réalisation de l'accessibilité à la mairie sont engagées.

Dans une première étape, il est envisagé de procéder à l'installation d'un élévateur pour accéder aux bureaux ainsi qu'au réaménagement de la cour.

Dans une deuxième étape, les travaux de requalification des rues du Commerce et de la Meule seront réalisés.

Eclairage public : Le plan de rénovation de l'éclairage public sera poursuivi dans le courant du deuxième semestre, rues du Foyer communal et de la Font du Loup.

Rues de l'Eglise et de la Forge : leur réfection est programmée dans le courant du 2^o semestre.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h.